

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**



3906178

Dénomination : AUTOMATISMES DU VAL NOIR -
A.V.N.

n° de gestion : 1998B02942

n° d'identification : 420 510 331

n° de dépôt : A2010/028836

Date du dépôt : 28/12/2010

Pièce : procès-verbal de décision du dirigeant
social

AUTOMATISMES DU VAL NOIR - A.V.N.
Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 €uros
Siège social : VAUGNERAY (Rhône) - Zone Artisanale Les Deux Vallées
420 510 331 R.C.S. LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

DU 26 NOVEMBRE 2010

L'an DEUX MILLE DIX, et le VINGT-SIX NOVEMBRE, à 18 heures,

✚ Monsieur Jean-Michel ROZIER, demeurant à VAUGNERAY (Rhône) - Le Godard,

Agissant en qualité de Président de la Société "AUTOMATISMES DU VAL NOIR - A.V.N." sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, pour la durée restant à courir du mandat du Président prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

✚ la société "2IFR",
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €uros, dont le siège social est à VAUGNERAY (Rhône) - Lieudit "Chatanay", immatriculée sous le numéro 519 138 622 R.C.S. LYON,

Représentée par Monsieur Fabien ROZIER, Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la Société "2IFR" disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

La société "2IFR" aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers dans les seules limites conférées par le Président à titre de délégation.

A ce titre, Monsieur le Président confère délégation au profit du Directeur Général à l'effet d'intervenir à son nom, pour le compte et au nom de la société "AUTOMATISMES DU VAL NOIR", dans les relations avec les organismes financiers et banques intervenants auprès de la Société, tant au niveau des négociations que des signatures des engagements sollicités et des garanties à conférer.

fun

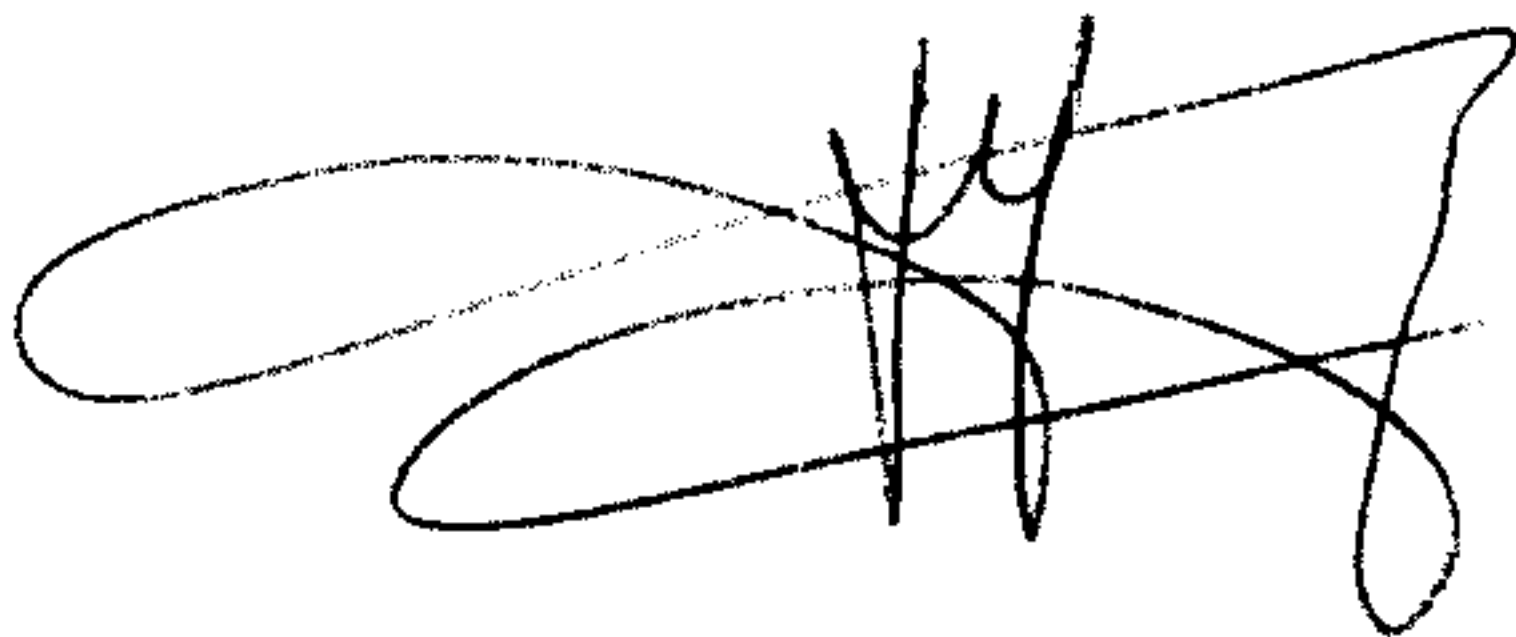
FR

Monsieur Fabien ROZIER, au nom de la Société "ZIFR" qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

LE PRESIDENT

Jean-Michel ROZIER



LE DIRECTEUR GENERAL

"ZIFR"

Fabien ROZIER

*"Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général"*

